

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

COMMUNE DE CELLETES - 41120

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N°2020/60

OBJET : MODIFICATION DES TARIFS DES SERVICES COMMUNAUX (Restaurant municipal – ALSH municipal – Service enfance jeunesse) AU 01/09/2020

L'an deux mille vingt, le quinze juillet, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de CELLETES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire publique, à la salle de conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Joël RUTARD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil municipal : 9 juillet 2020

PRESENTS : MM. Joël RUTARD, Annick BARRÉ, Patrick GERMAIN, Hélène SAUVÉ, Christian TERNOIR, Françoise LE LAY, Marie TERNOIR, Christelle CRUCHON, Philippe PAPON, Blandine CASSAGNE, Frédéric FOUCHEREAU, Hervé DARGAISSE, Laëtitia GODET, Axelle DEMICHELIS, Jérôme LEPAGE, Grégory JOUZEAU, Victor KHAMCHANH, Dominique BOURGET, Denis LEGENDRE, Isabelle MASTON, Laurence PÉRAL, Marie WACQUEZ.

ABSENTE EXCUSÉE : Mme Lysiane AUBERT

Procuration de : Mme Lysiane AUBERT à Mme Christelle CRUCHON

Secrétaire : Mme Marie WACQUEZ

Monsieur le Maire présente les tarifs des services communaux : Restaurant municipal, Accueil de Loisirs Sans Hébergement Municipal, Régie service enfance jeunesse, proposés pour une application à compter du 1^{er} septembre 2020 :

Restaurant municipal

Repas adulte 4,69 €

Service enfance jeunesse

Valeur des tickets bleus 3,00 €

Valeur des tickets jaunes 10,00 €

Droit d'entrée 20,00 €

Forfait retard ALSH « les p'tits castors » 10.00 € par jour et par enfant.

Accusé de réception en préfecture
041-214100315-20200715-2020-60-DE
Date de télétransmission : 16/07/2020
Date de réception préfecture : 16/07/2020

Cellettois – Régime général – quotient familial < 749.99 €
Les prestations d'ALSH municipal font l'objet
d'une participation financière de la CAF auprès de la Commune.

	Prix facturé
Repas enfant	3.58 €
7h15-8h45	2.37 €
16h30-18h30 <u>OU</u> Accompagnement Spécifique CM1/CM2	2.37 €
7h15-8h45 <u>ET</u> 16h30-18h30	4.06 €
7h15-8h45 <u>ET</u> Accompagnement Spécifique CM1/CM2	4.53 €
Demi-jour avec goûter	3.32 €
Journée avec goûter	5.95 €

Cellettois – Régime général – 750.00 € < quotient familial < 1 099.99 €
Les prestations d'ALSH municipal font l'objet
d'une participation financière de la CAF auprès de la Commune.

	Prix facturé
Repas enfant	3.69 €
7h15-8h45	2.43 €
16h30-18h30 <u>OU</u> Accompagnement Spécifique CM1/CM2	2.43 €
7h15-8h45 <u>ET</u> 16h30-18h30	4.11 €
7h15-8h45 <u>ET</u> Accompagnement Spécifique CM1/CM2	4.64 €
Demi-jour avec goûter	3.85 €
Journée avec goûter	6.48 €

**Cellettois – Régime général – 1 100.00 € < quotient familial < 1 499.99 €
Les prestations d'ALSH municipal font l'objet
d'une participation financière de la CAF auprès de la Commune.**

	Prix facturé
Repas enfant	3.85 €
7h15-8h45	2.53 €
16h30-18h30 OU Accompagnement Spécifique CM1/CM2	2.53 €
7h15-8h45 ET 16h30-18h30	4.22 €
7h15-8h45 ET Accompagnement Spécifique CM1/CM2	4.79 €
Demi-jour avec goûter	4.43 €
Journée avec goûter	7.06 €

**Cellettois – Régime général – quotient familial > 1 500.00 €
Les prestations d'ALSH municipal font l'objet
d'une participation financière de la CAF auprès de la Commune.**

	Prix facturé
Repas enfant	3.95 €
7h15-8h45	2.58 €
16h30-18h30 OU Accompagnement Spécifique CM1/CM2	2.58 €
7h15-8h45 ET 16h30-18h30	4.27 €
7h15-8h45 ET Accompagnement Spécifique CM1/CM2	4.90 €
Demi-jour avec goûter	4.95 €
Journée avec goûter	7.58 €

Cellettois – M.S.A – quotient familial < 749.99 €

	Prix facturé
Repas enfant	3.58 €
7h15-8h45	3.18 €
16h30-18h30 <u>OU</u> Accompagnement Spécifique CM1/CM2	3.45 €
7h15-8h45 <u>ET</u> 16h30-18h30	5.95 €
7h15-8h45 <u>ET</u> Accompagnement Spécifique CM1/CM2	6.42 €
Demi-jour avec goûter	3.32 €
Journée avec goûter	5.95 €

Cellettois – M.S.A – 750.00 € < quotient familial < 1 099.99 €

	Prix facturé
Repas enfant	3.69 €
7h15-8h45	3.24 €
16h30-18h30 <u>OU</u> Accompagnement Spécifique CM1/CM2	3.51 €
7h15-8h45 <u>ET</u> 16h30-18h30	6.00 €
7h15-8h45 <u>ET</u> Accompagnement Spécifique CM1/CM2	6.53 €
Demi-jour avec goûter	3.85 €
Journée avec goûter	6.48 €

Cellettois – M.S.A – 1 100.00 € < quotient familial < 1 499.99 €

	Prix facturé
Repas enfant	3.85 €
7h15-8h45	3.34 €
16h30-18h30 OU Accompagnement Spécifique CM1/CM2	3.61 €
7h15-8h45 ET 16h30-18h30	6.11 €
7h15-8h45 ET Accompagnement Spécifique CM1/CM2	6.68 €
Demi-jour avec goûter	4.43 €
Journée avec goûter	7.06 €

Cellettois – M.S.A – quotient familial > 1 500.00 €

	Prix facturé
Repas enfant	3.95 €
7h15-8h45	3.39 €
16h30-18h30 OU Accompagnement Spécifique CM1/CM2	3.66 €
7h15-8h45 ET 16h30-18h30	6.16 €
7h15-8h45 ET Accompagnement Spécifique CM1/CM2	6.79 €
Demi-jour avec goûter	4.95 €
Journée avec goûter	7.58 €

Hors Commune – Régime général – quotient familial < 749.99 €
Les prestations d'ALSH municipal font l'objet
d'une participation financière de la CAF auprès de la Commune.

	Prix facturé
Repas enfant	3.58 €
7h15-8h45	2.48 €
16h30-18h30 OU Accompagnement Spécifique CM1/CM2	2.48 €
7h15-8h45 ET 16h30-18h30	4.16 €
7h15-8h45 ET Accompagnement Spécifique CM1/CM2	4.74 €
Demi-jour avec goûter	3.85 €
Journée avec goûter	6.48 €

Hors commune – Régime général – 750.00 € < quotient familial < 1 099.99 €
Les prestations d'ALSH municipal font l'objet
d'une participation financière de la CAF auprès de la Commune.

	Prix facturé
Repas enfant	3.69 €
7h15-8h45	2.53 €
16h30-18h30 OU Accompagnement Spécifique CM1/CM2	2.53 €
7h15-8h45 ET 16h30-18h30	4.22 €
7h15-8h45 ET Accompagnement Spécifique CM1/CM2	4.85 €
Demi-jour avec goûter	4.37 €
Journée avec goûter	7.00 €

Hors commune – Régime général – 1 100.00 € < quotient familial < 1 499.99 €

**Les prestations d'ALSH municipal font l'objet
d'une participation financière de la CAF auprès de la Commune.**

	Prix facturé
Repas enfant	3.85 €
7h15-8h45	2.64 €
16h30-18h30 <u>OU</u> Accompagnement Spécifique CM1/CM2	2.64 €
7h15-8h45 <u>ET</u> 16h30-18h30	4.33 €
7h15-8h45 <u>ET</u> Accompagnement Spécifique CM1/CM2	5.00 €
Demi-jour avec goûter	4.95 €
Journée avec goûter	7.58 €

Hors commune – Régime général – quotient familial > 1 500.00 €

**Les prestations d'ALSH municipal font l'objet
d'une participation financière de la CAF auprès de la Commune.**

	Prix facturé
Repas enfant	3.95 €
7h15-8h45	2.69 €
16h30-18h30 <u>OU</u> Accompagnement Spécifique CM1/CM2	2.69 €
7h15-8h45 <u>ET</u> 16h30-18h30	4.38 €
7h15-8h45 <u>ET</u> Accompagnement Spécifique CM1/CM2	5.11 €
Demi-jour avec goûter	5.48 €
Journée avec goûter	8.11 €

Hors commune – M.S.A – quotient familial < 749,99 €

	Prix facturé
Repas enfant	3.58 €
7h15-8h45	3.29 €
16h30-18h30 OU Accompagnement Spécifique CM1/CM2	3.56 €
7h15-8h45 ET 16h30-18h30	6.05 €
7h15-8h45 ET Accompagnement Spécifique CM1/CM2	6.63 €
Demi-jour avec goûter	3.85 €
Journée avec goûter	6.48 €

Hors Commune – M.S.A – 750.00 € < quotient familial < 1 099.99 €

	Prix facturé
Repas enfant	3.69 €
7h15-8h45	3.34 €
16h30-18h30 OU Accompagnement Spécifique CM1/CM2	3.61 €
7h15-8h45 ET 16h30-18h30	6.11 €
7h15-8h45 ET Accompagnement Spécifique CM1/CM2	6.74 €
Demi-jour avec goûter	4.37 €
Journée avec goûter	7.00 €

Hors commune – M.S.A – 1 100.00 € < quotient familial < 1 499.99 €

	Prix facturé
Repas enfant	3.85 €
7h15-8h45	3.45 €
16h30-18h30 <u>OU</u> Accompagnement Spécifique CM1/CM2	3.72 €
7h15-8h45 <u>ET</u> 16h30-18h30	6.22 €
7h15-8h45 <u>ET</u> Accompagnement Spécifique CM1/CM2	6.89 €
Demi-jour avec goûter	4.95 €
Journée avec goûter	7.58 €

Hors commune – M.S.A – quotient familial > 1 500.00 €

	Prix facturé
Repas enfant	3.95 €
7h15-8h45	3.50 €
16h30-18h30 <u>OU</u> Accompagnement Spécifique CM1/CM2	3.77 €
7h15-8h45 <u>ET</u> 16h30-18h30	6.27 €
7h15-8h45 <u>ET</u> Accompagnement Spécifique CM1/CM2	7.00 €
Demi-jour avec goûter	5.48 €
Journée avec goûter	8.11 €

Délibération N°2020/60 - MODIFICATION DES TARIFS DES SERVICES COMMUNAUX (Restaurant municipal – ALSH municipal – Service enfance jeunesse) AU 01/09/2020 – PAGE 10/10

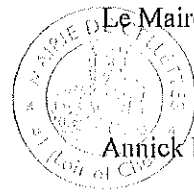
Après débats, l'assemblée approuve les nouveaux tarifs et charge M. le Maire de prendre toutes dispositions pour leur mise en application à partir du 1^{er} septembre 2020.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme, Certifié exécutoire, transmis à la Préfecture le 16/07/2020 affiché le 16/07/2020

A Cellettes le 16 juillet 2020

Pour le Maire absent,

Le Maire adjoint par délégation



Annick BARRÉ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans 28 rue de la Bretonnerie 45000 Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Accusé de réception en préfecture
041-214100315-20200715-2020-60-DE
Date de télétransmission : 16/07/2020
Date de réception préfecture : 16/07/2020